



CONFINEMENT NOVEMBRE 2020

Suite aux annonces gouvernementales du confinement national, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes concernant leur mise en place sur le territoire de la Commune d'Eauze.

Continuité du service public :

- Les services municipaux resteront ouverts aux heures habituelles.
- Accueil de la mairie filtré : 1 visiteur à la fois dans le hall d'accueil + 1 visiteur maximum par bureau en simultané.
- La prise de rdv est obligatoire (05 62 09 83 30) pour :
 - La maison France Services
 - Le service Urbanisme
 - Le service passeports / cartes d'identité
- La médiathèque restera fermée durant tout le confinement mais un système de drive sera mis en place dès le mardi 3 novembre (05 62 08 46 20).
- Les écoles resteront ouvertes avec un protocole sanitaire renforcé pour permettre un accueil des enfants en toute sécurité.

Fermeture des ERP :

- Toutes les salles et bâtiments municipaux restent fermés jusqu'à nouvel ordre (sauf réquisition par M. le Maire) :
 - Salles de réunions,
 - Salles polyvalentes de Pouy, St Amand et Maignan
 - Hall des expositions
 - Salles associatives, foyers et clubs-house
 - Salles de sports (sauf utilisation par les écoles), stades et vestiaires
- Le Cinéma et le musée resteront fermés.
- Les parcs et jardins publics peuvent rester ouverts ainsi que les lieux de culte.

Marchés :

- Le marché du jeudi est maintenu (sauf décision contraire du Préfet) uniquement pour les produits alimentaires et les fleurs. Les accès seront régulés avec des entrées et sorties délimitées et désinfection des mains aux entrées. Le respect des distanciations physiques et le port obligatoire du masque demeurent la règle. De même, les regroupements de plus de 6 personnes sont interdits.
- Le marché au gras du dimanche (sauf décision contraire du Préfet) est maintenu dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

Solidarité :

- Un service de courses pour les personnes vulnérables et isolées sur demande auprès de la Mairie (05 62 09 83 30) est instauré.